



Le Gouverneur

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU

1



ARRETE PROVINCIAL 24/240/GP/SK DU 18/07/2024 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET ET DU DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT DU GOUVERNEUR DE PROVINCE

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 3, 123, 195 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 30 juillet 2012 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement en ses articles 23, 63, 64 et 65 ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu le Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°81-067 du 07 mai 1981 portant Règlement d'administration relatif à la discipline ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°24/050 du 05/06/2024 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêt RCE 002 du 18/05/2024 de la Cour d'Appel de Bukavu portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°24/239/GP/SK du 16/07/2024 modifiant et complétant l'Arrêté n°24/236/GP/SK du 27/06/2024 portant nomination des Ministres et Secrétaires Exécutifs du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°08/002/GP/SK du 21 juin 2008 portant attributions des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté provincial n°21/138/GP/SK du 22/09/2021 portant organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels provinciaux, Commissariats généraux et Secrétariat Exécutif du Gouvernement provincial du Sud-Kivu ;



Attendu qu'il est important de renforcer le fonctionnement des services du Cabinet en nommant un Directeur de Cabinet et son Adjoint à même de travailler avec assiduité pour une prise en charge efficace et efficiente des dossiers des agents internes et externes ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Est nommé Directeur de Cabinet du Gouverneur de Province :
Monsieur **BUHENDWA MUDAHAMA Charles**

Article 2 :

Est nommé Directeur de Cabinet Adjoint du Gouverneur de Province :
Monsieur **LABANI MUSAMBYA**

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 18/07/2024

Jean-Jacques PURUSI SADIKI

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Cabinet du Gouverneur de Province,

Geneviève MIZUMBI NAMUTONDO

Directeur de Cabinet a.i.

